

CHARTRE UAFM-FAFA

Le 10 septembre 2012

Préambule

Femmes d'Afrique, Femmes d'Avenir (FAFA) et l'Union Africaine des Femmes Managers (UAFM) se sont associées pour développer une offre de microcrédits en vue d'aider les femmes dans le développement de leur activité commerciale.

FAFA et l'UAFM ont créé et maintiennent bénévolement cette offre de microcrédits parce qu'elles ont la conviction que la régression de la pauvreté à Brazzaville passe par l'indépendance économique des femmes.

Les femmes bénéficiaires partagent cette conviction.

Article 1

FAFA propose des prêts **d'aide au développement d'activité commerciale** à des femmes qui ont une activité ou un projet d'activité à développer. Ces prêts (appelés aussi « microcrédits »), d'un montant minimum de 30 000 FCFA, sont proposés à des conditions *optimum* pour les bénéficiaires.

Aucun prêt personnel, quel qu'en soit l'objet, ne sera accordé.

Les femmes bénéficiaires s'engagent à utiliser le prêt accordé pour le développement de leur activité commerciale. Elles prennent note du fait qu'un prêt utilisé comme "prêt personnel" – même s'il a été intégralement remboursé - interdit toute autre demande de prêt.

Article 2

Afin de promouvoir l'indépendance économique des femmes de Brazzaville, FAFA s'engage à maintenir le coût du prêt le plus bas possible.

Les femmes bénéficiaires des microcrédits, conscientes de l'intérêt des conditions financières que FAFA leur propose, s'engagent à assurer le remboursement de leur prêt selon l'échéancier convenu avec FAFA-UAFM lors de l'accord du prêt, afin de ne pas mettre en danger l'activité de distribution de microcrédits.

Si la bénéficiaire rencontre des difficultés pour respecter l'échéancier, elle s'engage à venir en parler à FAFA-UAFM dans la SEMAINE qui suit ses premières difficultés.

Article 3

Les femmes bénéficiaires des microcrédits s'engagent à contribuer à la vie de la communauté FAFA-UAFM dont le but est la promotion de l'indépendance économique des femmes.

Article 4

En acceptant le prêt qui leur est fait par FAFA-UAFM, les femmes bénéficiaires s'engagent à respecter et à soutenir cette charte.